

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

- Examen, en application de l'article 91 du Règlement, des amendements au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 (n° 4072) (*M. Gérard Bapt, Mme Michèle Delaunay, M. Philip Cordery, Mme Annie Le Houerou, M. Arnaud Viala et Mme Marie-Françoise Clergeau, rapporteurs*)..... 2
- Présences en réunion..... 3

Mercredi

26 octobre 2016

Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 8

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

**Présidence de
Mme Catherine
Lemorton,
Présidente**



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 26 octobre 2016

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

(Présidence de Mme Catherine Lemorton, présidente de la Commission)

La Commission des affaires sociales examine, en application de l'article 91 du Règlement, les amendements déposés auprès du service de la séance sur projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 (n° 4072) (M. Gérard Bapt, Mme Michèle Delaunay, M. Philip Cordery, Mme Annie Le Houerou, M. Arnaud Viala et Mme Marie-Françoise Clergeau, rapporteurs).

La Commission des affaires sociales a tout d'abord examiné, en application de l'article 86 du Règlement, l'amendement AS 470 de Mme Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des finances.

Mme Valérie Rabault, après avoir rappelé la genèse de cet amendement qui prolonge les travaux entamés au cours de la réunion tenue en application de l'article 86 du Règlement, a précisé que la nécessaire adaptation des outils informatiques ne permettrait pas une application concrète du dispositif dès le 1^{er} janvier 2017, mais que celui-ci s'appliquerait de façon rétroactive pour le ou les premiers mois de 2017 ; ces délais n'auraient pas d'incidence in fine pour les bénéficiaires de la mesure.

Après avoir observé que la coexistence entre deux amendements différents de la Commission pouvait poser difficulté, M. Gérard Bapt, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général, a consenti au retrait, proposé par Mme Catherine Lemorton, Présidente de la Commission, de l'amendement n° 136 de la Commission au profit de celui présenté ce jour par Mme Valérie Rabault, AS 470.

La Commission a adopté l'amendement AS 470.

Puis, la Commission a accepté les amendements figurant dans le tableau ci-après⁽¹⁾ :

N° Adt	Auteur	Groupe	Article	Alinéa
Article 20				
906	Gouvernement		20	53
Après l'article 43				
911	Gouvernement		ap 43	
913	Mme Michèle DELAUNAY	SER	ap 43	

⁽¹⁾ *Les autres amendements étant considérés comme repoussés.*

La séance est levée à quatorze heures quarante-cinq.



Présences en réunion

Commission des affaires sociales

Réunion du mercredi 26 octobre 2016 à 14 heures 30

Présents. – M. Pierre Aylagas, M. Alain Ballay, M. Gérard Bapt, Mme Sylviane Bulteau, Mme Marie-Arlette Carlotti, Mme Michèle Delaunay, Mme Catherine Lemorton, Mme Gabrielle Louis-Carabin, M. Denys Robiliard

Excusés. - M. Stéphane Claireaux, Mme Marie-Françoise Clergeau, M. Dominique Dord, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Monique Orphé, M. Jean Jacques Vlody

Assistaient également à la réunion. - Mme Valérie Rabault, M. Pascal Terrasse